



Ministère de l'Intérieur

Le 21 février 2019

Communiqué de presse

Le ministère de l'Intérieur poursuit son engagement auprès des entreprises et des professionnels de sécurité privée. L'objectif est clair : mieux coordonner les actions pour une sécurité globale.

Lundi 11 février 2019, en présence du préfet de Police, des directeurs généraux de la police et de la gendarmerie nationales, du délégué aux coopérations de sécurité, M. Laurent NUÑEZ, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur a signé, avec MM. Claude TARLET, président de l'Union des entreprises de sécurité privée (USP), Pascal PECH, président du Syndicat national des entreprises de sécurité privée (SNES), et Stéphane VOLANT, président du Club des directeurs de sécurité et de sûreté (CDSE), une convention de partenariat visant à développer et faciliter l'échange d'informations opérationnelles entre les forces de sécurité de l'Etat et les entreprises de surveillance et de gardiennage.

Les entreprises de sécurité privée emploient près de 130 000 agents, présents dans de nombreux secteurs d'activité économique. Cette convention entend mettre en place, dans 66 départements un réseau de référents identifiés localement au sein des forces de sécurité de l'Etat et des entreprises privées de sécurité. Elle vise à établir des liens réguliers, sous l'autorité des préfets, entre ces acteurs de la sécurité, à développer la connaissance et la confiance mutuelles et à partager un certain nombre d'informations opérationnelles.

Par ailleurs, ce mardi 19 février, le secrétaire d'Etat M. Laurent NUÑEZ et les principales organisations professionnelles représentant les grandes surfaces commerciales, le conseil national des centres commerciaux (CNCC), PERIFEM et l'Alliance du commerce ont signé une convention de partenariat. Il s'agit d'apporter de nouvelles réponses aux problématiques de sûreté des près de 800 grandes surfaces qui accueillent quotidiennement environ 8 millions de clients.

Cet accord partenarial entre les forces de sécurité de l'Etat et les professions commerciales est ambitieux et novateur. Il recommande vivement pour ces espaces commerciaux la mise en place d'un plan de sûreté, d'une part, et celle d'un coordonnateur en gestion de crise, d'autre part. Ce dispositif doit permettre de mieux prendre en compte les nouvelles menaces.

Ces types de coopération s'inscrivent dans le cadre de la police de sécurité du quotidien (PSQ), en créant du lien, en instaurant la confiance chez les partenaires et en impulsant une nouvelle dynamique d'échanges et de partage d'information.

Des conventions ont déjà été signées, par exemple, tout récemment en décembre dernier, avec les bijoutiers-horlogers ; d'autres le seront dans les prochaines semaines, notamment avec les bailleurs sociaux et les buralistes.

**Service de presse de M. Laurent NUÑEZ, secrétaire d'État auprès du ministre
de l'Intérieur : 01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr**